

Fondations de prévoyance de SV Group

Déclaration supplémentaire concernant le démarrage d'une activité lucrative indépendante

Vous demandez le paiement en espèces de la prestation de sortie suite au démarrage d'une activité indépendante.

Le paiement en espèces n'est possible que durant l'année qui suit le démarrage de l'activité lucrative indépendante.

Les rachats effectués au cours des trois dernières années ne peuvent pas être versés en espèces.

Veillez remplir le *formulaire de sortie* ainsi que la présente *déclaration supplémentaire* de façon exhaustive et conforme la réalité et nous les retourner avec la *confirmation de la caisse de compensation concernant le démarrage de l'activité lucrative indépendante* à:

Personalvorsorge-Stiftungen der SV Group, Wallisellenstrasse 55, 8600 Dübendorf
contact: 043 814 10 80 ou info@pksv.ch

Si ces documents font défaut ou sont incomplets, la prestation de sortie sera virée à la Fondation institution supplétive LPP six mois après la sortie (www.chaeis.net).

1. Personne assurée

Nom	_____	Prénom	_____
Rue / N°	_____	NPA / localité	_____
Date de naissance	_____	Etat civil	_____
Numéro d'assuré	_____	Fin du contrat	_____

2. Données sur l'activité lucrative indépendante

Début de l'activité lucrative indépendante _____ (date)

Secteur / branche _____

Exercez-vous l'activité lucrative indépendante à titre accessoire? oui non

Si oui, quel métier exercez-vous à titre principal? _____

Date de l'inscription au registre du commerce _____ (date)

3. Revenu et temps de travail

Revenu annuel brut prévisionnel issu de l'activité lucrative **indépendante** (CHF): _____

En plus de l'activité lucrative indépendante, j'exerce également les activités suivantes:

Employeur	Revenu annuel brut (CHF)	Degré d'occupation (%)	depuis (date)
1. _____ _____	_____	_____	_____
2. _____ _____	_____	_____	_____

4. Documents nécessaires

Les documents suivants doivent être remis:

- confirmation de la caisse de compensation de l'AVS que vous êtes reconnu en tant qu'indépendant
- décision de la caisse de compensation de l'AVS concernant les contributions

Selon votre activité en tant qu'indépendant, remettez également les documents suivants:

- copie d'un contrat de location (bureau, studio, atelier)
- copie d'au moins trois offres à des clients ou de contrats avec des clients
- copie d'au moins trois factures à des clients
- adresse (www) du site web de l'entreprise
- carte de visite et/ou flyer de l'entreprise

5. Confirmation et signature

Je confirme avoir rempli la présente déclaration supplémentaire de façon exhaustive et conforme à la réalité.

Lieu, date

Signature personne assurée

N'oubliez pas de joindre les documents nécessaires.